

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : STATIONNEMENT RESERVE devant la Mairie pour les commerçants ambulants

Réf. : 2024.118

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu les demandes des commerçants ambulants concernant l'autorisation de vente de produits devant la mairie de WARHEM tous les jeudis matin de 8 h 30 à 13 h 00 ;

ARRETE

Article 1 : Les pétitionnaires sont autorisés à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie afin d'y installer leur camion pour y exercer leur activité de commerce ambulant tous les jeudis de 8 h 30 à 13 h 00 à compter du 3 Octobre 2024.

Article 2 : Les pétitionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas les permissionnaires de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : Afin d'assurer la sécurité des piétons l'accès à tous véhicules sera interdit le Jeudi matin de 8 h 30 à 13 h 00 devant la Mairie 1 Place Henri Vandaele.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- aux commerçants ambulants
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Services Techniques

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 3 OCT, 2024
LE MAIRE



authy

Warhem, le 2 Octobre 2024

P. BOUTTEMY
Maire de WARHEM



authy